

Société

# VIEILLISSEMENT : SORTIR DU GREY BASHING COMME DU GREY WASHING

Chloé Morin, Daniel Perron

23/04/2020

**Derrière le débat sur le déconfinement des seniors, un autre sujet, plus radical encore, est en train d'émerger – ou plutôt de revenir avec brutalité : celui de la condition que nous réservons au vieillissement dans nos sociétés où, de plus en plus, l'on pense la vieillesse non plus comme une chance de vivre plus longtemps mais comme un handicap de vivre hors des schémas imposés de la vitesse et de l'agilité permanentes que l'on exige de chacun. Chloé Morin et Daniel Perron font des propositions pour en finir avec le "grey washing".**

Les cortèges funéraires sont discrets aujourd'hui. Les morts en nombre de la pandémie Covid-19 doivent en effet s'éclipser dans la plus stricte intimité. Les autres aussi... Que l'on soit riche ou misérable, puissant ou personne de peu, nous assistons confinés à la disparition de milliers de nos concitoyens – parfois amis, connaissances –, médusés par la violence et la soudaineté de la crise. L'heure espérée de la reprise en main sanitaire nous donne l'espoir de revoir le jour, d'aller se recueillir sur des sépultures refermées en catimini par peur de la contagion.

Mais déconfiner, c'est choisir un tempo, des priorités, élaborer des stratégies destinées à éviter l'engorgement toujours possible de nos services de santé par une deuxième vague que nous redoutons déjà. Dans les perspectives qu'il a dressées au soir du 13 avril dernier, le président de la République a donné des pistes. La réouverture des écoles, le redémarrage de l'activité... Il a aussi redit un point d'attention qui, depuis, a soulevé des débats virulents : comment déconfiner les personnes « à risque » et, parmi elles, les personnes âgées qui sont les premières victimes de cette pandémie.

Eschyle nous a prévenus : « Les maux naissent aux mortels quand la vie s'allongeant loin en avant s'étire. » Faut-il, pour cela, choisir de continuer à confiner les plus âgés d'entre nous, les protéger, y compris de leur propre désir de liberté et, au besoin, par l'obligation ? L'état du droit, qui dicte l'impossibilité de toute mesure discriminatoire – donc d'une mesure d'âge générale qui ne manquerait sans doute pas d'être constatée –, aurait pu clore le débat immédiatement.

Mais, avant que le président lui-même ne referme le débat le 17 avril dernier, l'hypothèse, qui a ému un grand nombre de personnes – et surtout les concernés, nous y reviendrons –, a touché là un symbole. Celui de la place de la vieillesse dans notre société et le traitement des personnes âgées qui seraient mises sous tutelle, comme des incapables – au sens juridique – qu'elles seraient devenues, inaptés à savoir ce qui est bon pour elles-mêmes.

Des voix qui comptent sur la question se sont exprimées, dans cet intervalle de quatre jours entre les deux paroles présidentielles, avec force. L'âge n'est pas une faiblesse. Le sociologue Serge Guérin a pu pointer le « risque d'apartheid générationnel ». La psychologue Marie de Hennezel s'est élevée contre la perspective d'une césure de l'âge, soulignant la faille de raisonnement qui consiste à voir dans l'âge le signe d'une fragilité généralisée. « La réalité est que l'âge et la fragilité ne vont pas forcément ensemble », a-t-elle rappelé le 16 avril dernier, en affirmant qu'il faut distinguer le vieillissement robuste du vieillissement fragile.

En fait, derrière ce débat, un autre débat, plus radical encore, est en train d'émerger – ou plutôt de nous revenir avec brutalité dans la figure, nous qui avons sans doute trop tenté de l'occulter. Celui de la condition que nous réservons au vieillissement dans nos sociétés où, de plus en plus, l'on pense la vieillesse non plus comme une chance de vivre plus longtemps mais comme un handicap de vivre hors des schémas imposés de la vitesse et de l'agilité permanentes que l'on exige de chacun. Comme sur le sujet des usages de la nature par l'anthropocène, le Covid-19 sert de révélateur de nos tropismes et défaillances collectifs.

Située autour de quatre-vingts ans, dans la majorité des pays développés, l'espérance de vie est devenue l'un des symboles de notre modernité et du progrès, tant social que technologique. Pourtant, la crise du coronavirus a révélé un paradoxe entre, d'une part, ce que l'allongement de la durée de vie disait de l'attachement que l'on y porte – nous avons même mis l'économie à l'arrêt pour sauver la vie, et c'est d'autant plus remarquable que c'est une première – et, d'autre part, le regard porté sur les « aînés », voire le sort qui leur est réservé.

Car, il faut le dire : bien souvent, les Ehpad sont une manière de reléguer, de rendre invisibles – sans en assumer notre propre part de mauvaise conscience – dans nos sociétés des êtres auxquels nous sommes attachés, mais qui sont incompatibles avec nos modes de vie, de consommation et nos canons de beauté et de productivité.

Depuis quelques années, l'idée même de vieillissement semble le tabou d'une approche de la vie qui écarte désormais ostensiblement la mort de son regard, vécue comme une barrière qu'il faudrait non pas seulement faire reculer mais abolir, comme pour faire sortir l'humain de cette animalité

primaire dans laquelle Darwin l'a enfermée. *Lifting*, entretien physique, alimentation spécifique, de nombreuses méthodes visent à reculer l'inéluctable, le passage de la robustesse à la fragilité qui n'est autre que le premier pied dans la tombe. À cet égard, les promesses d'une humanité augmentée visent à transgresser un peu plus notre nature pour faire sortir l'homme de sa condition corporelle. Nous en aurions fini avec la mort.

Notre rapport à la vieillesse, saucissonné et dépassionné par l'entremise de politiques publiques spécifiques (retraites, handicap, santé, etc.) est en réalité marqué par un *continuum*, qui reflète une véritable idéologie – révélée par la crise du coronavirus, mais qui lui préexistait – aussi cohérente que peu assumée par notre société : un *continuum* de relégations, indexé sur l'utilité sociale perçue des individus. Cette utilité sociale est étroitement liée à la « valeur économique » prêtée aux personnes.

Comme l'a montré le sociologue Alain Mergier, par exemple, la retraite est le moment par excellence d'une forme de relégation sociale, en tout cas, telle que la vivent ou la redoutent une partie des personnes concernées. Mais, avant même la retraite, un autre phénomène de relégation et de déclassement lié à l'âge est à l'œuvre au sein même des actifs : les « seniors » des entreprises, dont l'expérience ne compense plus le « poids » que représente leur manque d'agilité, de productivité et de vitesse perçue, et qui sont de plus en plus nombreux à être « mis à la retraite » avant même l'âge légal. Leur « date de péremption » est d'ailleurs de plus en plus basse, et il n'est désormais pas rare que l'on soit jugé « trop vieux » une fois dépassé quarante-cinq ans dans une entreprise... Puis, au sein même de la population des retraités, s'opère un troisième « bannissement » lorsque l'âge s'associe de manière de plus en plus étroite avec la maladie et la mort, comme expliqué par Céline Lafontaine. Ce sont ces trois étapes de la relégation que nous voulons ici exposer, comme autant de symptômes d'une idéologie qui, de plus en plus, marque notre rapport à l'individu et à son vieillissement.

## **Première relégation : le sort des seniors au travail**

À y regarder de près, notre rapport à une vieillesse « invalidante », et donc prétexte à la relégation, est très symptomatique d'une société dont les critères d'insertion économique et sociale reposent d'abord sur la vitesse et l'adaptabilité permanente, l'agilité n'étant pas la caractéristique commune des corps vieillissants et des esprits anciens.

Il faut ici rappeler une évidence : le travail est le compagnon de l'effort et de la douleur, de l'usure. Les historiens connaissent bien l'équivalence de *labor* et *dolor* au Moyen Âge. Le juriste Alain Supiot a remarquablement mis cette dimension en perspective. L'anthropologue Jean-Didier

Urbain le dit franchement : « Le concept de travail renvoie, quand sont mis en avant les impératifs de rendement ou de cadence, à l'idée d'usure mortelle obligatoire, et même, dans un certain contexte, à celle d'usure mortelle sacrificielle. » Occultée derrière le masque de l'émancipation, de la réalisation de soi – qui sont des réalités individuelles objectives –, la « dimension mortifère du travail » rappelée par Jean-Didier Urbain se réveille avec l'âge et l'accusation de perte de compétitivité. La mise à l'écart de la communauté de travail peut ainsi être vécue comme une première mort sociale. L'entrée dans la pente finale.

Les statistiques du monde du travail français sont, de ce point de vue, éclairantes. Par exemple, pour les hommes, en 2018, le taux d'emploi passe de 85% pour la tranche d'âge des 50-54 ans à 75,5% pour les 55-59 ans et 30,9% pour les 60-64 ans. La décroissance est très rude. Certes, l'âge de la retraite explique ce décrochage de la moyenne, mais ce n'est pas tout.

Dans un référé du 23 juillet 2019 adressé au Premier ministre Édouard Philippe, la **Cour des comptes** pointait « un risque de précarité pour les seniors exclus du marché du travail, un coût croissant pour la solidarité ». Elle s'inquiétait ainsi du faible taux d'emploi des plus de cinquante-cinq ans et des grandes difficultés de ceux-ci à retrouver un emploi en cas de chômage : « À la suite des réformes des retraites menées depuis le début des années 2000, le taux d'emploi des salariés âgés de 55 à 64 ans a nettement progressé, passant de 36,4% en 2003 à 52,3% au premier trimestre 2019. Il reste néanmoins inférieur à celui de la moyenne de l'Union européenne (59,1%) du fait de la faiblesse du taux d'emploi de la tranche d'âge des 60-64 ans (32,2% contre 45,1% pour l'Union européenne). Le retrait précoce du monde du travail correspond souvent à un phénomène de basculement dans l'inactivité en fin de carrière, après une phase de chômage et avant l'ouverture des droits à la retraite. »

Pour les magistrats, cette tendance a une double explication. D'une part, un délaissement des politiques en faveur de l'emploi des seniors et, d'autre part, une absence de volonté réelle des entreprises d'agir sans forte incitation publique. La gestion des âges apparaît ainsi comme un parent pauvre des politiques de l'emploi : « Les services du ministère du Travail pensent que les entreprises vont intégrer, elles-mêmes, le thème de la gestion des âges dans les accords de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences. Faute d'incitations ou de mécanismes plus volontaires, il apparaît toutefois que la mobilisation est restée très faible sur ces sujets dans les dernières années. » L'on peut s'inquiéter d'ailleurs d'une doctrine qui ferait de l'action des pouvoirs publics le ressort du maintien dans l'emploi des seniors, comme si ceux-ci devaient être d'abord perçus comme des poids morts par les entreprises, ce qu'avoue un peu Geoffroy Roux de Bézieux lorsque, sur le débat de la réforme des retraites, il répond à Laurent Berger, secrétaire général de la CFDT, que « aujourd'hui, il n'y a pas d'incitation pour l'employeur comme pour l'employé à

continuer ».

Le salaire du senior et son supposé manque d'efficacité apparaissent en réalité comme les véritables justifications d'une mise au rebut. À cela s'ajoute une donnée objective, qui est la part croissante des arrêts de travail à mesure que l'âge avance. Geoffroy Roux de Bézieux indiquant ainsi en octobre 2018 que « les seniors ont des arrêts maladie plus fréquents et plus longs. Résultat, on constate une forte hausse du nombre d'indemnités journalières chez les plus de cinquante ans (+ 21,2%). Et ce chiffre est voué à augmenter. »

Une déflation des salaires que ces seniors – on le comprend – peinent à accepter, confrontés qu'ils sont, dans une économie libidinale triomphante, à leur obsolescence programmée. La donnée est si réelle que le Medef a pu proposer que l'entreprise puisse verser au senior de plus de cinquante-cinq ans embauché un salaire moins élevé que dans son emploi précédent, la différence étant compensée par Pôle Emploi. L'emploi et le maintien de salaire des seniors jusqu'à la retraite relèveraient désormais ainsi d'une politique sociale, mettant en œuvre une indemnisation du salarié du fait de son âge. On ne peut mieux dire la relégation économique et sociale du salarié qui n'aurait d'intérêt productif qu'à l'aune de ce que la solidarité pourrait faire pour lui.

L'on pourrait relever la disjonction de valeur qui s'opère ainsi dans le monde du travail entre le salarié senior, qui perdrait de la valeur, et l'employeur qui, lui, gagnerait en compétence et en valeur à mesure que son âge avance. Il est intéressant, à cet égard, de rapprocher les chiffres de l'emploi des seniors de ceux de l'âge moyen des conseils d'administration des sociétés anonymes, qui se situe à cinquante-quatre ans.

Ce n'est pas faute, pourtant, pour le législateur, d'avoir dit l'importance du sujet. L'article 1<sup>er</sup> de la loi du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement proclame ainsi que « l'adaptation de la société au vieillissement est un impératif national et une priorité de l'ensemble des politiques publiques de la Nation ». Sauf que la loi se focalise sur la perte d'autonomie, réduisant *de facto* le sujet du vieillissement aux dernières années de vie, et non pas à la problématique générale du vieillissement de la population englobant les salariés. La problématique politique du vieillissement écarte donc le passage de l'activité à la non-activité, pour être réduite à la « perte d'autonomie » des personnes âgées dont l'approche confine alors aux politiques de handicap, avec hébergement social, encadrement des aidants... La loi sanctionne ainsi, même de manière implicite, une vision de l'âge réduisant chaque individu à sa dimension productive.

Les « actifs » pré-retraités de force – c'est-à-dire au chômage – sont, eux, sinon de plus en plus nombreux du moins de plus en plus longtemps aux marges du marché du travail. 64% des

demandeurs d'emploi de longue durée ont ainsi plus de cinquante ans. Il suffit de voir les annonces d'emploi pour se convaincre que la jeunesse est un atout supplémentaire et l'expérience un défaut pour certaines entreprises, qui vantent l'intégration du futur nouvel embauché au sein d'une « équipe jeune et dynamique ». L'écart est tenu avec la discrimination à l'embauche définie par l'article L.1132-1 du Code du travail... Selon le rapport annuel de l'association Solidarités nouvelles face au chômage, outre un prétendu manque d'adaptabilité, les recruteurs pensent que les candidats seniors seraient **moins facilement intégrables dans des équipes jeunes**, plus difficiles à manager, plus coûteux... », de plus, il faut noter que « les ruptures conventionnelles expliquent 25% des fins de CDI pour les salariés à deux ou trois ans de l'âge légal de la retraite, contre 16% pour les autres salariés, [comme le] rappelle Jean-Paul Domergue, l'un des auteurs du rapport ».

## Deuxième relégation : le passage à la retraite

Le rapport à l'âge s'inscrit donc de plus en plus dans une vision économique étroite réduisant le citoyen au travailleur, et le travailleur se voit assigné « par principe » des caractéristiques rendant son utilité marginale pour l'entreprise décroissante avec le temps. Pour le dire autrement : l'âge a une valeur économique, qui au-delà d'un certain stade devient négative.

Ce rapport à l'âge s'inscrit dans un *continuum* dont une étape majeure, peut-être plus encore en France qu'ailleurs, est le passage à la retraite. Envisagée par de nombreux actifs comme un âge d'or, celui du loisir et de la mise à distance de l'ensemble des reproches adressés au travail – notamment, comme l'ont démontré de nombreux travaux, la pénibilité, la pression psychologique, mais aussi le manque de reconnaissance –, cette césure n'est paradoxalement pas vécue uniquement comme un soulagement par les intéressés. « À bien des égards, nous dit Louis-Vincent Thomas, malgré l'allongement de l'espérance de vie et l'avancement de l'âge où l'on peut cesser le travail, il y a équation souvent entre retraite et vieillesse au sens social du terme. »

Car, si beaucoup peuvent « bien vivre » cette nouvelle phase de leur vie et ne se sentent pas « devenir vieux » avec le passage à l'inactivité, les retraités vivent néanmoins un changement du regard porté sur eux par la société – et singulièrement et de manière croissante par le monde de l'entreprise et par les politiques publiques. D'ailleurs, l'approche statistique suggère d'embrasser, lorsqu'il s'agit d'approcher la vieillesse, d'abord la population « retraitée ». Une population vaste et très hétérogène, tant par sa situation sociale, économique et son état de santé. La France comptait – une fois pris en compte les retraités de droit dérivé – plus de 17 millions de personnes retraitées fin 2016 selon la **Drees**. Globalement, les personnes âgées de soixante ans et plus seront 20 millions en 2030 et près de 24 millions en 2060.

Il convient ici d'interroger cette association étroite dans les représentations véhiculées par le monde économique mais aussi les politiques publiques entre « vieillesse » et « retraite » : la retraite correspond avant tout non pas à un âge ou à un état de santé, mais à la transition d'un statut social à un autre. La « personne âgée » serait alors avant tout un « improductif » au sens du marché du travail. Ce qui renvoie à une première relégation – vécue souvent comme un déclassement ou une souffrance par les personnes concernées – sociale : dans un pays où – comme le montrent les travaux de Jérôme Fourquet, Alain Mergier et Chloé Morin – le travail a, plus qu'ailleurs, une fonction sociale instituante et permet à l'individu de « prendre sa place » dans la société, le passage à la retraite est une forme de second « bannissement » (ou premier, pour ceux qui ont pu terminer leur carrière dans l'emploi).

Dès lors, le discours véhiculé tant par le politique que par le secteur économique peine très souvent à trouver un équilibre entre deux extrêmes. D'un côté, une tendance à l'empathie, un discours sur « les aînés » dégoulinant de bons sentiments qui verse souvent dans le misérabilisme – sans doute pour apaiser une forme de mauvaise conscience, celle, confuse, de la relégation sociale collectivement consentie : comme toute personne jugée comme intrinsèquement « fragile », on souligne à longueur de discours les qualités – réelles – de nos « aînés », comme la sagesse, l'expérience, voire le sens du partage intergénérationnel... Comme tout discours englobant, il tend à nier la complexité d'un groupe hétérogène et à nier les défauts pourtant inhérents à tout individu. Les figures par excellence en sont la « mamie », bienveillante et bonne cuisinière, d'ailleurs utilisée comme femme-sandwich par certaines marques alimentaires. Ou le papy, qui a fait la guerre (courage) et cache derrière ses airs bourrus et son côté taiseux un grand cœur. La fonction du retraité est ici de n'exister qu'à travers leur descendance et l'amour qu'elle lui apporte.

De l'autre, sous couvert d'éviter ce pathos, une volonté de « positiver » la vieillesse, mais en la réduisant à sa dimension économique. Le retraité devient alors un éternel vacancier, un consommateur de biens et de services, une opportunité pour la « silver économie ». Comme si le fait de consommer suffisait à résumer l'utilité sociale des individus et permettait de leur rendre leur dignité, de conférer un sens à une vie qui s'enfuit de plus en plus vite à mesure qu'avancent les années.

Rappelons, à l'appui de la thèse du « vieux réduit à l'état de consommateur », que le niveau de vie médian des personnes retraitées est légèrement supérieur à celui de l'ensemble de la population et leur taux de pauvreté deux fois moins élevé (6,6% contre 14,2%). La pension moyenne, tous régimes de droit direct confondus, s'établit à 1389 euros bruts mensuels à la fin 2016.

Cette deuxième relégation procède du même ressort que la première, visant les seniors du marché

du travail : puisque la société n'intègre plus ni ne considère plus les individus qu'à travers leur dimension monétaire et économique, ils sont des salaires et des biens produits, des consommateurs et des producteurs. Les retraités sont ainsi des « demi-citoyens » puisque, bien que consommant, ils ne produisent plus de biens monétarisables. Un fait mis en lumière par la crise du coronavirus qui, en confinant les personnes « fragiles » avant tout, a privé de nombreuses associations des bras que leur prêtaient des milliers de bénévoles retraités. Mais cet effondrement de l'économie du lien et du partage, dont l'impact fut pourtant bien réel en raison des repas non distribués et des associations privées de capacité d'action, fut beaucoup moins commenté que l'effondrement de l'économie « réelle » pendant la période de confinement.

Pourquoi ce besoin de « positiver » un rapport à la vieillesse qui, par défaut, nous renvoie à des sentiments négatifs et à des craintes que nous peinons à formuler, voire à assumer ? Il faut en revenir, ici, à la vision que nous avons de la mort, qui détermine notre rapport à la vieillesse.

En effet, le vieillissement de nos sociétés a engendré une transformation civilisationnelle, un bouleversement de notre rapport à la mort, dont l'hécatombe des Ehpad est un révélateur, et la relative indifférence dont les aînés ont été l'objet pendant le confinement – indifférence des jeunes « ne se sentant pas concernés » par des mesures de confinement visant à préserver les plus âgés, indifférence lors de l'annonce d'un déconfinement graduel, dont les personnes âgées seraient les derniers concernés – en est une illustration.

Comme l'explique Céline Lafontaine, « alors qu'au début du XX<sup>e</sup> siècle encore, la mort hantait les berceaux s'attaquant aux nourrissons et aux femmes en couches, elle prend désormais les traits d'un vieillard fragile et malade attendant patiemment que la Grande Faucheuse vienne le prendre à son tour. » En confinant les vieillards, c'est aussi la mort que nous mettons en quarantaine. Une mort qui, jusqu'à la seconde moitié du XX<sup>e</sup> siècle, prenait essentiellement la forme de maladies infectieuses, soudaines, violentes parfois. Aujourd'hui, elle se retrouve bien plus souvent dans les maladies dégénératives, qui ouvrent souvent une longue période de soins accompagnant la dégénérescence. Comme le dit Céline Lafontaine, « associée à la mort et à la dégénérescence, la vieillesse apparaît alors comme une tare, comme un fléau contre lequel il faut absolument lutter ». Ainsi qu'elle le souligne à juste titre, la frontière entre vieillesse et maladie s'est effritée, avec pour conséquence une volonté collective, plus ou moins consciente, d'ériger une barrière entre la société « bien portante », « active », et la vieillesse.



## Troisième relégation : l'âge du « poids mort » économique et de l'invisibilité

Le nombre des plus de quatre-vingt-cinq ans passera de 1,4 million aujourd'hui à 5 millions en 2060. En 2016, près de 7 500 Ehpad accueillait plus de 600 000 personnes âgées et près de 760 000 personnes âgées en perte d'autonomie bénéficiaient des prestations d'un service d'aide et d'accompagnement à domicile. D'ici 2050, il y aura 2,2 millions de personnes en perte d'autonomie, contre 1,3 million en 2017 – or 40% des personnes qui décèdent en France ont connu une perte d'autonomie.

60% des bénéficiaires de l'allocation personnalisée d'autonomie (APA) vivent à leur domicile. 21% des personnes de plus de quatre-vingt-cinq ans vivent en établissement – sachant que 50% des places en Ehpad sont dans le secteur public, 28% dans le secteur privé non lucratif, et 22% dans le secteur privé lucratif.

L'invisibilité est organisée, à un troisième et ultime stade de relégation, par la mise à distance qu'opère globalement l'entrée de nos vieux en institution. Le phénomène n'est pas récent. Nous citons plus haut l'œuvre de Louis-Vincent Thomas pour aborder la mise en commun de la vieillesse et de la retraite. Sur ce que l'on nomme aujourd'hui les Ehpad dans un langage administratif euphémisant, son étude datée des années 1970 est plus dure encore : l'hospice, dit-il, « est à la fois la conséquence de la mort sociale et son instrument le plus perfectionné. Il opère donc sur un double registre puisqu'il institutionnalise l'aliénation du vieillard tout en déculpabilisant les familles qui se débarrassent ainsi des parents devenus encombrants tout en se donnant bonne conscience, et la société, puisqu'elle crée l'institution d'assistance. » Près de cinquante ans plus tard, selon une étude de la Drees, 20% des résidents en Ehpad n'ont pas ou plus de famille venant les visiter, ce qui n'est le cas que de 5% des personnes à domicile.

La crise du Covid-19 est un révélateur de cette relégation. Il a fallu, par exemple, attendre quelques semaines pour que soient ajoutés, dans le macabre décompte de nos morts, les chiffres des Ehpad à ceux des hôpitaux. Bien sûr, des éléments techniques peuvent expliquer cet état de fait. Mais l'on ne peut s'empêcher d'y voir aussi l'effet culturel du phénomène d'une mort d'habitude cachée, sinon attendue, et celui de l'accompagnement délégué à des professionnels dont la période montre par ailleurs le triste dénuement.

Les autres vieux, ceux qui sont dépendants, diminués, mais vivent chez eux, apparaissent encore moins visibles chez eux, ils ne sont plus au regard public, attendant la fin. « Celui des deux qui reste se retrouve en enfer, chantait Jacques Brel / Vous le verrez peut-être / Vous la verrez parfois en

pluie et en chagrin / Traverser le présent / En s'excusant déjà de n'être pas plus loin / Et fuir devant vous une dernière fois la pendule d'argent / Qui ronronne au salon / Qui dit oui qui dit non, qui leur dit 'je t'attends' / Qui ronronne au salon. » Nous avons trop tendance, d'ailleurs, à oublier la fin de cette chanson : « Qui dit oui qui dit non et puis qui nous attend. » Nous oublions que les oublier, c'est nous oublier nous-mêmes, nous condamner au mépris que notre société, au fond, leur porte et nous porte par avance. Leur mort, non encore comptabilisée – font-ils partie des statistiques ? –, en dit long à cet égard. L'on ne sait pas qui meurt de quoi à domicile lorsque l'on ne les retrouve pas, quelques jours plus tard comme en 2003 lors de la canicule, au bout d'une absence qui finit par inquiéter un voisin, une aide à domicile... D'ailleurs, l'invisibilité des personnes âgées voisine celle de ceux qui les accompagnent au quotidien. Il n'est sans doute pas anodin, ici, de constater avec le Haut Conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes que ce domaine révèle la partition des rôles sociaux et l'importance qu'une société peut ainsi donner à un secteur : « Les personnes qui assurent aujourd'hui majoritairement la survie quotidienne de notre pays en termes de santé, en contact direct avec les malades, que ce soit les infirmières et les infirmiers, les aides soignantes et les aides soignants ou le personnel assurant la restauration ou le ménage, à l'hôpital ou dans les Ehpad, ce sont des femmes ».

Il est peu dire que cette donnée sociale ne trouve pas de réponse réelle dans l'édification des politiques publiques qui, pour l'instant, ont abordé la question du vieillissement et de la dépendance d'abord sous le prisme de la charge financière. Les mots introductifs de la Cour des comptes dans un rapport de 2005 sont à ce propos édifiants lorsque les magistrats écrivent : « La société française, comme la plupart des sociétés occidentales, va être durablement affectée par cette situation qui, directement ou indirectement, concernera tôt ou tard toutes les familles. Il s'agit d'un défi médical, social et financier encore largement sous-estimé, que seule une politique soigneusement préparée et construite peut aider à relever. » C'est d'ailleurs le juge des comptes qui évalue l'efficacité des politiques publiques...

Il faut dire qu'en 2005, l'essentiel de la politique de l'âge reposait sur la liquidation de l'allocation personnalisée autonomie. Cette allocation est versée aux personnes de soixante ans ou plus en perte d'autonomie. Elle est versée par les départements, ce qui concernait alors 865 000 personnes.

Bien sûr, l'objectif des politiques est, comme le dit la Cour, d'« humaniser, moderniser, médicaliser les dispositifs de prise en charge et renforcer leur efficacité » mais le caractère budgétaire du dispositif a de quoi effrayer. En 2015, c'est 1,3 million de personnes qui percevaient l'APA, dont plus de 500 000 en établissement. Les dépenses totales d'APA s'élevaient à 5,6 milliards d'euros, la dépense annuelle moyenne par bénéficiaire était de 4 450 euros.

C'est dans ce contexte économique des plus tendus que nous assistons à une transformation des politiques de solidarités en opportunités de développement de marchés économiques. La loi du 28 décembre 2015 d'adaptation de la société au vieillissement (ASV) jongle ainsi avec les objectifs.

D'un côté, par exemple, elle vise à réduire le reste à charge des personnes âgées les plus pauvres et les moins autonomes et introduit de nouvelles mesures d'aide aux proches aidants pour leur accorder plus de répit dans leur charge quotidienne. L'allocation étant versée par les départements, il faut tenir compte des situations très hétérogènes entre départements mais « en définitive, malgré la loi ASV, le montant moyen par bénéficiaire acquitté par les conseils départementaux a diminué de vingt-cinq euros entre 2011 et 2017 (en euros courants) ».

De l'autre côté, elle incite au développement d'une « silver économie » dont l'objectif est d'abord la rentabilité – ramenant, comme nous l'avons dit plus haut, l'individu à sa stricte dimension de consommateur de biens et services. Comme l'indique le rapport annexé à la loi, « les personnes de soixante ans ou plus sont aujourd'hui 15 millions, elles seront 18,9 millions en 2025 et près de 24 millions en 2060 (Insee). Le nombre des personnes de plus de quatre-vingt-cinq ans va presque quadrupler d'ici 2050, passant de 1,4 million aujourd'hui à 4,8 millions. En 2060, une personne sur trois aura plus de soixante ans ».

L'allongement de la vie est bien évidemment le « signe d'un progrès considérable pour la société française », mais la révolution qu'elle engendre « est aussi porteuse de croissance, génératrice d'un développement économique au service des besoins et aspirations des plus âgés. La longévité de la population française représente un fort potentiel de création d'emplois de service mais aussi d'emplois industriels ». Nous basculons dans la source de profit qui, évidemment, expose le rapport, se fera dans le respect des personnes avec le souci constant de l'amélioration des conditions de vie. C'est ainsi que nous pourrions « saisir le potentiel que représente la transition démographique pour la croissance et l'emploi » à travers le très vaste champ de la « silver économie » qui va des technologies les plus avancées de la domotique et de la robotique jusqu'à l'habitat, la mobilité, le tourisme pour seniors..., dans un « périmètre en expansion continue, puisqu'elle a vocation à irriguer tous les marchés ».

Le rapport sort soudain du cadre des politiques de solidarité pour affirmer la pensée économique sous-jacente. Le marché n'est évidemment pas un gros mot. Il peut néanmoins surprendre qu'une loi visant la solidarité s'ouvre sur un discours clairement industriel et conquérant, qui – sans doute pour « positiver » une vieillesse que nous ne savons plus valoriser autrement que par un discours économique ou technologique – affirme qu'il s'agit de « structurer une industrie du vieillissement en capacité de répondre à un marché mondial de près d'un milliard d'âgés » dans lequel nous

ferions « de la France un leader mondial de la 'silver économie' ».

Bref, dans l'esprit du gouvernement porteur du projet de loi, « si la révolution de l'âge représente d'abord des enjeux sociaux et sociétaux considérables, elle constitue aussi une réelle opportunité d'innovation, de croissance et d'emplois. Elle va créer une large demande de produits, de technologies et de services destinés aux âgés en plus d'une hausse probable du taux d'épargne qui devrait favoriser l'investissement productif de notre pays. La demande d'aménagement du domicile, de produits, de technologies et de services liés à l'autonomie devrait doubler en l'espace d'une vingtaine d'années et susciter une offre nouvelle. L'ambition est claire : toucher un marché de plus de 900 millions de seniors dans le monde, principalement dans les pays de l'OCDE. Les âgés seront deux milliards en 2050. Pour répondre à cette demande en très grande croissance, une filière industrielle est en train d'être structurée, qui répond à ces besoins en produits, équipements et technologies au service des âgés. La présente loi, par le biais de mesures favorables à la diminution du reste à charge des personnes âgées et de leur famille, *via* la revalorisation de l'APA ou une meilleure solvabilisation des aides techniques, contribuera à l'émergence d'une demande plus forte de produits nouveaux. »

Voilà transformé l'accompagnement social du vieillissement en investissement stratégique industriel faisant naître l'image d'un humain vieillissant strictement réduit à sa fonction de consommateur/producteur.

## **Du cinquième risque à la cinquième chance : repenser les solidarités**

Il s'agit aujourd'hui d'interroger les conséquences et réponses que nous devons apporter à ce qui a pris la forme de ce que Paul Virilisa a pu nommer « un accident intégral ». Accident qui nous alerte brutalement sur la finitude du monde, non seulement sur le plan individuel mais aussi collectif, si nous n'en étions pas déjà convaincus.

Puisque nous avons volontairement mis les vieux « sous le tapis », il s'agit désormais d'interroger les fondations d'une société qui leur redonnerait la lumière. « La dignité humaine est inviolable ; elle doit être respectée et protégée », expose l'article premier de la Déclaration des droits fondamentaux de l'Union européenne. L'article 25 ajoute, concernant spécifiquement les « droits des personnes âgées » : « L'Union reconnaît et respecte le droit des personnes âgées à mener une vie digne et indépendante et à participer à la vie sociale et culturelle ». Cela impose, concernant l'accueil du grand âge, des charges croissantes. Comme l'indiquait la Cour des comptes en 2005, en

effet, « l'alourdissement des charges résulte tout d'abord de la nécessité d'augmenter l'effectif d'intervenants. Il faut, en effet, à la fois faire face à l'augmentation du nombre de personnes âgées dépendantes et renforcer le taux d'encadrement pour offrir une prise en charge de meilleure qualité ». C'est ce dernier point qui pose problème dans nos politiques.

Dans la perspective d'une réparation, il apparaît essentiel de s'écarter de l'hégémonie du paradigme économique et de repenser la justice sociale, en particulier à travers la philosophie du « care » (encore nommée « éthique de la sollicitude ») développée par Cynthia Fleury mais aussi par le juriste Alain Supiot. Le concept de justice sociale permet en effet de s'échapper des carcans économiques pour redonner corps à une vision anthropologique du lien qui permet aussi, notamment dans la pensée de Cynthia Fleury, de maintenir la confiance institutionnelle et dans l'État de droit à l'heure où nombreux sont ceux qui basculent dans le rejet pulsionnel de l'État de droit.

L'invisibilité des personnels accompagnants que nous avons énoncée plus haut est connue. Or, ce n'est pas sans conséquence, et conduit par exemple le rapport Libault de mars 2019 à faire de l'attractivité des métiers du grand âge la première priorité des actions à mener dans la mesure où le même rapport expose qu'il faut augmenter leur nombre de 25% d'ici à 2025... Dès lors, la pensée du « care » est essentielle au moment où nous assistons au basculement d'une économie qui commence à voir approcher le mur du grand âge. Le rapport Libault, toujours, insiste notamment sur cette dimension dans le développement d'une démarche préventive nécessaire : « La prévention occupe aujourd'hui une place insuffisante dans les politiques du grand âge. L'offre de prévention devra intégrer la nouvelle approche portée par le programme ICOPE (Integrated care for older people) de l'OMS. Elle devra aussi englober les actions collectives engagées dans une logique de parcours santé-prévention s'appuyant sur un diagnostic individuel des besoins. »

Reste à savoir comment organiser une telle politique sans tomber dans le seul carcan de la normativité comptable qui rattrape toute action publique – il est, par exemple, indispensable de valoriser ce que font les aidants, ou encore la contribution sociale essentielle des aînés qui occupent des fonctions dans le tissu associatif, mais comment le faire sans s'enfermer dans le seul prisme économique, à travers des primes ou exonérations fiscales qu'ils ne demandent par ailleurs pas forcément ? Ici se pose la question, plus large, de la valorisation et de la reconnaissance des actes et des individus, dans une société où elles sont trop souvent cantonnées à leur dimension monétaire. Sans doute serait-il intéressant d'aller, par exemple, vers un droit au répit pour les aidants, ou des reconnaissances symboliques pour certains bénévoles – reconnaissance que l'on accorde déjà aux jeunes en service civique, qui défilent sur les Champs-Élysées le 14-Juillet. Mais le sujet de la reconnaissance est vaste et devra faire l'objet d'une réflexion collective approfondie.

Nous l'avons montré, derrière le *pathos* politique, la « silver économie » peut apparaître d'abord comme une vision entrepreneuriale du vieillissement, la mise en comptes des initiatives qui permettent un rendement économique, une place privilégiée sur le marché. Au fond, l'on pourrait se demander s'il ne s'agirait pas, par ce concept qui transforme le vieillard en machine consumériste ciblée et rentable, de développer une forme de « grey washing » de nos comportements sociétaux. Nous avons besoin de « positiver » notre rapport à la vieillesse et de valoriser celle-ci socialement, mais ne savons le faire autrement que par le recours au marché. Agir « pour les vieux » apparaît en outre valorisant pour les entreprises concernées, comme si en assumant leur fonction économique première, elles se paraient d'un supplément d'âme.

La solution emprunte le chemin d'une correction de l'approche des politiques publiques et de la politique de l'âge, particulièrement. Déséconomiser le rapport à l'âge, c'est-à-dire retrouver le sens de la solidarité (lien anthropologique...), y compris et peut-être surtout intergénérationnelle. L'on ne saurait souligner assez combien les politiques en la matière, à travers par exemple le « contrat de génération » qui était une proposition phare de François Hollande en 2012, ont à ce stade failli. Comme le dit Pascal Bruckner, la révolution du vieillissement nécessite « d'entrelacer sans fin les générations par les liens de l'amitié, de l'intérêt, de la conversation ». De ce point de vue, il conviendra sans doute de faire de l'intergénérationnel un enjeu majeur et transversal des politiques publiques.

Développer le « care » passera d'abord par une définition claire des objectifs autour des seniors. Pour cela, il faudra rechercher notamment la simplification des dispositifs mis en œuvre dont la complexité s'avère parfois redoutable. Il faut par exemple noter que le rapport d'évaluation de la loi ASV pointe une complexité des dispositifs adoptés, rendant toute évaluation des effets de la loi complexe... Or, sans évaluation des dispositifs légaux, il sera bien difficile de les faire évoluer en regard de leur apport ou insuffisance. Au-delà, c'est aussi une révision sérieuse des politiques d'évaluation qu'il convient d'adopter. Aujourd'hui, les managers publics et privés sont en effet évalués d'abord sur des critères quantitatifs, jusqu'à la caricature. Nous entendons ainsi les personnels soignants des hôpitaux et Ehpad expliquer sans cesse qu'ils doivent courir, traiter le patient en objet, le déshumaniser pour lui appliquer les soins au plus pressé. Les tâches sont minutées, oubliant la force et l'importance du lien. À l'hôpital, le tournant a été pris au milieu des années 2000, lorsqu'il a été décidé par les réformes hospitalières de mettre des gestionnaires aux directions et d'écarter le primat du pouvoir médical. Il fallait passer aux méthodes du privé, faire du service public un service sinon rentable du moins « bon gestionnaire ». Il n'est évidemment pas inutile de compter les deniers publics, encore faut-il donner à leur emploi un sens, ce qui manifestement a été oublié. Si bien que l'on a vu, en pleine crise du coronavirus, un directeur d'agence régionale de santé maintenir le besoin de réduire les effectifs hospitaliers au moment

même où l'hôpital recourait massivement à la réserve sanitaire pour pallier son manque de personnel.

Ce critère quantitatif est appliqué de la même manière aux managers d'établissements publics, jugés sur leurs capacités à tenir des objectifs comptables. La dette, les critères budgétaires sont devenus des objectifs en eux-mêmes. Si cela devait avoir un quelconque résultat, sans doute aurions-nous déjà perçu une décrue de la dette publique, qui, hors crise, n'a cessé de grimper, montrant l'échec d'une approche réductionniste de l'action ou, à tout le moins, l'infortune de la pensée comptable. Personne ne s'est inquiété, dans ce triomphe du tropisme budgétaro-comptable, de voir des gestionnaires fonctionnaires expliquer qu'il y avait trop de fonctionnaires non comptables. Ce n'est pourtant pas le comptable qui panse les patients, prépare leurs repas, anime leur quotidien... En fait, nous avons désappris à penser hors les schémas d'une gouvernance par les nombres qui emporte toute discussion sur les objectifs non quantitatifs des politiques publiques. Le paradigme budgétaro-comptable dans lequel nous nous sommes laissés enfermer se remarque à l'importance prise dans la sphère médiatique du rapport annuel de la Cour des comptes, devenu le moment de défolement de nombreux commentateurs. Étrangement, le juge des comptes occupe une place ultra-privilégiée ici alors que le Conseil constitutionnel, le Conseil d'État ou encore la Cour de cassation publient, eux aussi, un rapport annuel sans que cela n'émeuve ces mêmes commentateurs, sans audition médiatisée des présidents de ces institutions cardinales de la démocratie et de l'État de droit. L'État de comptes est ainsi venu se substituer dans l'architecture de la pensée de l'action publique aux droits de l'homme, à la justice, à la garantie de l'État de droit. Espérons au moins que la crise du coronavirus nous permette d'en prendre collectivement conscience.

« Comment garantir que la maximisation des performances constitue toujours le meilleur but pour le système social ? », demandait Jean-François Lyotard. C'est ici le langage de l'institution et de ses modes d'évaluation de la « performance » qu'il faudrait interroger. La politique de l'âge est-elle faite pour garantir des résultats financiers ou pour permettre aux personnes de continuer à vivre dans les conditions meilleures de dignité, certes, mais aussi de joie de vivre ?

L'interrogation émise par Jean-François Lyotard à la fin des années 1970 résonne fortement dans ce premier quart de XXI<sup>e</sup> siècle. De ce point de vue, il faudrait interroger ce que le psychiatre médecin du travail Christophe Dejours nomme « les dégâts de l'évaluation ». La notion de performance a déraillé, explique le psychiatre pour qui « les gestionnaires ayant souvent condamné les accès au réel du travail en se débarrassant des retours d'expérience sur le travail, voire en réduisant au silence les ouvriers expérimentés [...] ou encore des 'anciens' comme on le fait dans les hôpitaux, la Sécurité sociale ou la banque, sous prétexte qu'ils font de la résistance au

changement – le changement ici c’est de faire passer les impératifs gestionnaires contre le travail –, on parvient à des évaluations flatteuses qui ont souvent des liens lâches avec le réel ». Alain Supiot ne dit rien d’autre en analysant les effets de structure de la gouvernance par les nombres, qui « conduit à une représentation chiffrée du monde déconnectée de l’expérience.

Cela n’est pas sans importance. Un personnel épuisé est un personnel qui fera moins bien son travail, n’y trouvera plus goût, perdra le sens de sa mission – c’est d’ailleurs bien ce que révélait l’étude d’Alain Mergier, Jérôme Fourquet et Chloé Morin citée plus haut en 2018. Alors, c’est le patient, « en bout de chaîne », si l’on ose dire, qui subira les conséquences des impératifs exigés par l’évaluation quantitative. « *Time is money* », disait Benjamin Franklin, qui a son effigie sur le dieu dollar. La qualité du service importe peu à cet objectif. Ce n’est sans doute pas un hasard si, en 2011, selon la Haute Autorité de santé, « le manque de sorties à l’extérieur est (de loin) le premier sujet d’insatisfaction des résidents en Ehpad ». Mais les sorties, c’est du temps, donc de l’argent...

Les propositions ne manquent pas pour améliorer le sort des plus âgés, conduire une politique qui leur donne leur place dans la société. Le rapport Libault, qui a déjà un an, en est une dernière expression. Mais il y a un préalable. Repenser l’évaluation – dans la logique de ce que nous proposons pour la politique environnementale, avec la création d’une « Cour des comptes environnementale » – pourrait passer par une démarche d’évaluation qualitative qui compterait par exemple dans les soutiens accordés par les pouvoirs publics aux institutions. Les visites espacées des services de contrôle ne suffisent à l’évidence pas. Une notation multiple, par les patients et les familles, d’abord, du service rendu ; mais aussi par les personnels, de la qualité de vie au travail, pourrait être envisagée. Cela inciterait peut-être à passer d’une logique hospitalière à une logique « hôtelière » où l’on penserait l’institution comme un écosystème de vie solidaire et totalement perméable lui-même de ce qui se passe à l’extérieur. L’on se rend ainsi compte que les familles s’éloignent des personnes en Ehpad par l’absence de lieu adapté à la visite, au temps long passé avec l’aîné, à l’accueil des petits-enfants. Une telle évolution permettrait de dépasser le caractère économique du citoyen pour faire des institutions des lieux de vie et non de fin de vie. Pourquoi une notation ? Parce que derrière le « care », il y a les personnels pourvoyeurs de soins qui aujourd’hui sont bien souvent au bas de l’échelle sociale, peu sinon pas reconnus pour leur apport à la collectivité, et qu’au-delà de rémunérations à réévaluer, la reconnaissance sociale fait aussi partie de l’enjeu du soin que l’on doit à tous – et pas seulement aux échelons supérieurs du management qui demeurent à ce jour les seuls légitimes à noter les employés au cours des entretiens annuels. C’est bien de repenser le lien, la justice sociale, dont nous avons besoin.